



Retour congés sabbatique et licenciement

Par **FERROUD B**, le **07/11/2008** à **11:25**

Je suis actuellement en congés sabbatique et je dois réintégrer mon entreprise au 1er mars 2009. J'ai 17 ans d'ancienneté dans cette entreprise. Je ne souhaite pas reprendre mes fonctions car je n'ai plus de motivation dans ce secteur. Si je réintègre au mois de mars et que je demande que nous trouvions un accord pour un licenciement, à quoi puis je prétendre en terme d'indemnité. J'ai entendu parler d'une nouvelle procédure appelée Rupture conventionnelle. Est ce applicable sur mon cas? Y a t'il d'autres moyens?rnrnMerci de vos réponses